



NEWSLETTER

DECEMBER 2019

INTRODUCTION BY THE CHAIR

Pullet Growers of Canada in action

The Pullet Growers of Canada (PGC) team has worked hard in the last few months to initiate the activities required to achieve the objectives of the new 2019-2023 Business Plan. As a first step, the PGC have requested a meeting with all the provincial egg and pullet boards to make a presentation about the organization. Thanks to all the boards who have agreed to meet with us.

The PGC Board of Directors held its annual business planning cycle in September in order to establish the priorities for the coming year. Many strategic initiatives will be accomplished in 2019-2020 such as creating the PGC website which we want to be a useful tool for pullet growers.

PGC is actively working collaboratively with the Egg Farmers of Canada (EFC) to develop a new Animal Care Policy for pullets according to the National Code of Practice. In parallel, PGC is planning to render available the updated Care of Pullets Guidebook with the National Code of Practice to all pullet growers before the end of 2019.

The firm mandated to carry out the study of the cost of growing for aviary systems has completed its work. This type of housing system is becoming more widespread and in demand by clients. Hence, PGC wants to ensure that investments made by pullet growers for this type of housing are reflected in the selling price of pullets.

I also take this opportunity to salute the dedicated group effort of the Board of Directors for the work done.

Thank you for your continuous support for our organization.

Andrew DeWeerd
Chairman of Pullet Growers of Canada

PRESENTATION TO PROVINCES

The PGC are currently making a national tour to provide a 30-minute presentation to all the provincial egg and pullet boards. The content of the presentation includes:

- 2019-2023 Business Plan;
- Our Mission & Values;
- History;
- Governance Structure, Committees & Staff;
- What We Do;
- PGC's Priorities for 2019;
- Budget.

The PGC needs the support of all the provincial egg and pullet boards in order to move forward as well as formal agreements to ensure communication with pullet growers across Canada.

The calendar of the meetings with the provincial egg and pullet boards is presented in the table below.

Provincial egg and/or pullet board	Date
Egg Farmers of Nova Scotia	September 11, 2019
Saskatchewan Egg Producers	September 18, 2019
Egg Farmers of Ontario	October 3, 2019
Egg Farmers of New Brunswick	October 17, 2019
Egg Farmers of Alberta	October 31, 2019
Manitoba Egg Farmers	November 5, 2019
Egg Farmers of Newfoundland-Labrador	December 5, 2019
British Columbia Egg Marketing Board	February 20, 2020
Pullet Growers of Quebec and Egg Farmers of Quebec	To be confirmed
Egg Farmers of Prince Edward Island	To be confirmed

We sincerely thank all the provincial egg and pullet boards that have kindly hosted us.

ANNUAL BUSINESS PLANNING CYCLE

The Pullet Growers of Canada have an annual Business Planning Cycle made up of the following elements:

- An environmental scan of the pullet industry on issues, practices and trends, collected during the previous year;
- A strategic and operational audit of the previous year's achievements;
- Consultation with PGC Directors on strategic directions;
- Identification by staff of PGC key issues for the upcoming planning year;
- A Business Planning work session with the Board of Directors in the fall of each year;
- Production of a draft Business Plan, including the budget for the forthcoming year;
- Approval and sign-off of the plan by the Board of Directors;
- Performance management of Board and staff aimed at continuous improvement;
- Production of the PGC Annual Report.

Planning at the PGC is a team effort of the Board, Executive Committee and staff. The PGC Board of Directors entrusts the Chairman with the planning cycle and provides strategic input to the preparation of the annual Business Plan. The



PGC Business Plan spans a five-year period, with an annual renewal that ensures a plan that is both current and visionary.

In 2019, the annual PGC business planning cycle was done by the Board of Directors on September 11 and 12 in Halifax. The following priorities for 2019-2020 were established:

- Providing the PGC presentation to all the provincial egg and pullet boards;
- Participating actively in the meetings of the EFC Animal Care Program Redevelopment Project team;
- Applying for funding to implement the Animal Care Assessment Program for pullets;
- Updating and finalizing the Care of Pullets Guidebook with the new requirements of the National Code of practice;
- Holding a meeting between the executive committees of the PGC and the EFC;
- Obtaining official participation of a representative appointed by the PGC on the EFC Production and Management Committee;
- Creating the PGC website.

COST OF GROWING STUDY FOR AVIARY FARMS

The PGC hired the consulting firm MNP LLP to conduct a cost of growing (COG) study for the aviary pullet production system following completion of earlier surveys during 2009 and 2015-2016 for cage and floor production systems respectively. These earlier COG studies were based on 2007 and 2014 producer data. This aviary COG study is based on 2017 data from six growers located in the provinces of Manitoba, Ontario and Quebec.

The results of the aviary COG study show a differential supplemental cost of 1.40\$ per pullet when compared to the COG study for a cage system. Mainly because of the very small sample size that limits representativeness and reliability, the PGC Board of Directors decided not to publish the detailed results of the study.

The sample size was limited because many growers contacted during the screening period had to be excluded due to their recent start date in an aviary operation. Hence, the number of operations with long stable operating histories is currently limited which might lead to higher costs as they are still in their start-up phase (most started in 2015-2016). To remedy this concern, additional sampling will be required to increase confidence in the resulting COG. Some growers also had to be excluded because they have multiple poultry enterprises on their farm and were unable to segregate costs for the aviary operation.

In the future, when more growers will operate aviary systems, it will be possible to establish a more reliable COG for this type of production. Nonetheless, starting or converting to an aviary system requires a higher capital cost per pullet as compared to more traditional production systems.



CODE OF PRACTICE IMPLEMENTATION

In the last few months, both PGC and EFC have been multiplying efforts to develop a draft implementation program for the new requirements in the *Code of Practice for the Care and Handling of Pullets and Laying Hens*. Mr. François Jacques, PGC Director representing New Brunswick, has been involved in EFC's Animal Care Program (ACP) Redevelopment Team by providing input on pullet issues.

The key requirements that pullet growers must comply with are related to flooring, feeders and waterers and space allowance.

Flooring

- Flooring must be designed, constructed, and maintained in a manner that supports the birds' feet and does not contribute to trapping, injuries, or deformities to the birds' legs, feet, and/or toes.
- Housing system floors must be designed and maintained to prevent manure from birds in upper levels from dropping on birds enclosed directly below.
- **Existing flow-through pullet cage systems must be replaced by January 1, 2020.**

Feeders and Waterers

- Feed space and waterers must be provided as indicated in Table 1.1.

Table 1.1 – Minimum Feed Space and Maximum Birds per Waterer

Bird Type/Age	Minimum Feed Space/Bird		Maximum Number of Birds per Waterer	Minimum Water Space/Bird	
	Round feeders	Linear troughs		Round waterers	Linear waterers
Chicks: 0 to 2 weeks	0.8 cm (0.32 in)	1.0 cm (0.4 in)	30	2 cm (0.8 in)	2.5 cm (1.0 in)
Pullets: 2 to 8 weeks	1.6 cm (0.64 in)	2.0 cm (0.8 in)	24		
Pullets: 8 weeks to layer barn	3.2 cm (1.28 in)	4.0 cm (1.6 in)	12		

- All birds must have access to at least 2 waterers (e.g. cups, nipple drinkers) in case one breaks down.
- Automated feeding systems must be designed and utilized in ways that minimize the likelihood of chicks getting caught in them.



Space Allowance

- Birds must be able to stand fully in an upright position within the enclosure.
- Effective for all holdings for which new construction or re-tooling, including the phases of design, application, approval, planning, and installation, was initiated **after April 1, 2017**, each chick or pullet kept in pullet cages must be provided with a minimum space allowance as outlined in Table 1.2:
 - Column (b): Final Space Allowance.
- For systems installed **prior to April 1, 2017**, where chicks and pullets are kept in pullet cages, each bird must be provided with a minimum space allowance as outlined in Table 1.2:
 - Column (a): Interim Space Allowance by January 1, 2020
 - Column (b): Final Space Allowance by January 1, 2022.
- In **Single-Tier Rearing Systems**, each pullet from 8 weeks of age until transfer to the laying barn must be provided with a minimum of 696.8 cm² (108 sq in / 0.75 sq ft) of useable space.
- In **Multi-Tier Rearing Systems**, each chick and pullet must be provided with minimum space allowances and litter space as outlined in Table 1.2:
 - Column (b): Final Space Allowance.

Table 1.2: Minimum Required Space Allowance for Chicks and Pullets housed in Pullet Cages and Multi-Tier Rearing Systems.

Bird Type/Age	Column (a): Interim Space Allowance (Per Bird)		Column (b): Final Space Allowance (Per Bird)	
	cm ²	sq in	cm ²	sq in
Chicks: 0 to 2 weeks	64.5	10.0	64.5	10.0
Pullets: 2 to 8 weeks	129.0	20.0	129.0	20.0
Pullets: 8 weeks to layer barn	271.0	42.0	283.9	44.0
Additional litter space for multi-tier rearing systems	-	-	58.1	9.0

To learn more about the requirements for pullets, please consult the *Code of Practice for the Care and Handling of Pullets and Laying Hens* at <https://www.nfacc.ca/codes-of-practice/pullets-and-laying-hens>.

2020 CARE OF PULLETS GUIDEBOOK

The *Care of Pullets Guidebook* is intended to provide Canadian pullet growers with information enabling them to handle the birds under their care with respect and compassion. This guide, developed by the PGC in 2016, has been updated according to the new requirements in the *Code of Practice for the Care and Handling of Pullets and Laying Hens*. In the coming weeks, the 2020 edition will be sent to the member provincial organizations.



LIST OF ACTIVITIES

- | | | |
|-------------|----------------|---|
| ➤ September | 9
11 and 12 | ✓ Meeting of the EFC Animal Care Program Redevelopment Project Team, Ottawa
✓ PGC Board of Directors Annual Fall Meeting, Halifax |
| ➤ October | 8 | ✓ Meeting between the feed mills, hatcheries and contractors, Guelph |
| | 8 | ✓ Meeting between the Pullet Growers of Quebec and the Pullet Committee of the Egg Farmers of Ontario, Ottawa |
| ➤ November | 13
14
29 | ✓ Meeting of the EFC Production and Management Committee, Toronto
✓ Meeting of the EFC Animal Care Program Redevelopment Project Team, Toronto
✓ Meeting of the PGC Board of Directors, Conference call |

OUR ORGANIZATION

MISSION STATEMENT

PGC **defend the interests** of Canadian pullet growers, working to ensure their **success as critical partners** in the **Canadian egg industry**.

One director for each member province is appointed for a period of one year and make up the Board of Directors. The Executive Committee, including the Chairman, is elected by the Board among the delegates from member provinces. Three thematic committees are used to carry out the activities, namely the Financial and Audit committee, the Communications Committee and the Production Management Committee.

The Board of Directors is composed of:

Mr. Andrew DeWeerd – Chairman

Mr. François Jacques – Vice-chairman and representing [New Brunswick](#)

Mrs. Marie-Josée Forest – Treasurer and representing Quebec (Éleveurs de Poulettes du Québec)

Mr. Daniel Wollman – Secretary and representing [Saskatchewan](#)

Mr. Harold Froese – Director representing [Manitoba](#)

Mr. Craig Hunter – Director representing [Ontario](#)

Mrs. Mary Oliver – Director representing [Newfoundland and Labrador](#)

The staff is composed of:

Mrs. Katia Colton-Gagnon – Executive director

Mrs. Djazia Abdoun – Administrative assistant





INFOLETTRE

DÉCEMBRE 2019

MOT DU PRÉSIDENT

Les Éleveurs de poulettes du Canada en action

Les Éleveurs de poulettes du Canada (EPC) ont travaillé d'arrache-pied au cours des derniers mois pour lancer les activités nécessaires à la réalisation des objectifs du nouveau plan stratégique 2019-2023. Dans un premier temps, les EPC ont demandé une réunion avec toutes les organisations provinciales qui représentent les producteurs d'œufs et les éleveurs de poulettes afin de présenter l'organisation. Merci à tous ceux qui ont accepté de nous rencontrer.

Le conseil d'administration (CA) des EPC a tenu son cycle annuel de planification des activités en septembre afin d'établir les priorités pour l'année à venir. De nombreuses initiatives stratégiques seront menées à bien en 2019-2020, telles que la création du site Web des EPC, que nous souhaitons être un outil utile pour les éleveurs de poulettes.

De plus, les EPC collaborent activement avec les Producteurs d'œufs du Canada (POC) pour élaborer le nouveau programme de bien-être animal pour les poulettes conformément au Code de pratiques national. Parallèlement, les EPC prévoient de mettre à la disposition de tous les éleveurs de poulettes la nouvelle version du Guide de soins des poulettes mise à jour en fonction du Code de pratiques national avant la fin de 2019.

La firme mandatée pour mener l'étude du coût d'élevage pour les systèmes en volière a achevé ses travaux. Ce type de système de logement est de plus en plus répandu et demandé par les clients. Les EPC veulent donc s'assurer que les investissements réalisés par les éleveurs de poulettes pour ce type de logement sont reflétés dans le prix de vente des poulettes.

Je saisis également cette occasion pour saluer le dévouement et l'effort de groupe des membres du CA pour le travail accompli.

Merci pour votre soutien continu à notre organisation.

Le président,

Andrew DeWeerd

PRÉSENTATION AUX PROVINCES

Les EPC effectuent actuellement une tournée nationale afin de présenter un exposé de 30 minutes à tous les CA provinciaux de producteurs d'œufs et d'éleveurs de poulettes. Le contenu de la présentation comprend les titres suivants :

- Plan d'activités 2019-2023;
- Notre mission et nos valeurs;
- Histoire;
- Structure de gouvernance, comités et personnel;
- Ce que nous faisons;
- Priorités des EPC pour 2019;
- Budget.

Les EPC ont besoin de l'appui de toutes les organisations provinciales de producteurs d'œufs et d'éleveurs de poulettes pour pouvoir avancer, ainsi que d'ententes officielles pour assurer la communication avec les éleveurs de poulettes partout au Canada.

Le calendrier des rencontres avec les CA provinciaux est présenté ci-dessous.

Conseils d'administration provinciaux	Dates
Les Producteurs d'œufs de la Nouvelle-Écosse	11 septembre 2019
Les Producteurs d'œufs de la Saskatchewan	18 septembre 2019
Les Producteurs d'œufs de l'Ontario	3 octobre 2019
Les Producteurs d'œufs du Nouveau-Brunswick	17 octobre 2019
Les Producteurs d'œufs de l'Alberta	31 octobre 2019
Les Producteurs d'œufs du Manitoba	5 novembre 2019
Les Producteurs d'œufs de Terre-Neuve-et-Labrador	5 décembre 2019
Les Producteurs d'œufs de la Colombie-Britannique	Le 20 février 2020
Les Éleveurs de poulettes du Québec et la Fédération des producteurs d'œufs du Québec	À confirmer
Les Producteurs d'œufs de l'Île-du-Prince-Édouard	À confirmer

Nous remercions sincèrement tous les CA provinciaux qui nous ont aimablement accueillis.



CYCLE ANNUEL DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Les EPC ont un cycle annuel de planification des activités composé des éléments suivants :

- Effectuer une analyse environnementale de l'industrie des poulettes portant sur les enjeux, les pratiques et les tendances, recueillis au cours de l'année précédente;
- Effectuer un audit stratégique et opérationnel des réalisations de l'année précédente;
- Consulter les administrateurs des EPC sur les orientations stratégiques;
- Définir les enjeux clés des EPC pour la prochaine année de planification;
- Organiser une séance de travail sur la planification des actions avec le CA à l'automne de chaque année;
- Produire une ébauche du plan d'action, incluant le budget pour la prochaine année;
- Approuver et adopter le plan d'action par le CA;
- Effectuer la gestion du rendement du CA et du personnel dans une perspective d'amélioration continue;
- Produire le rapport annuel des EPC.

L'exercice de planification au sein des EPC est ainsi un travail d'équipe des membres du CA, du comité exécutif et du personnel. Le CA confie au président le cycle de planification et fournit un apport stratégique à la préparation du plan stratégique annuel. Le plan d'activités des EPC s'étend sur une période de cinq ans et son renouvellement annuel assure que le plan est à la fois actuel et visionnaire.

En 2019, le cycle annuel de planification des activités des EPC a été établi par le CA les 11 et 12 septembre à Halifax. Les priorités pour 2019-2020 sont les suivantes :

- Offrir la présentation des EPC à toutes les organisations provinciales de producteurs d'œufs et d'éleveurs de poulettes;
- Participer activement aux réunions de l'équipe du projet de réaménagement du Programme de bien-être animal des POC;
- Obtenir du financement afin de mettre en œuvre le cadre d'évaluation des soins aux animaux pour les poulettes;
- Mettre à jour et finaliser le Guide de soins des poulettes avec les nouvelles exigences du Code de pratiques national;
- Organiser une réunion entre les conseils exécutifs des EPC et des POC;
- Obtenir la participation officielle d'un représentant nommé par les EPC au comité de production et de gestion des POC;
- Créer le site Web des EPC.



ÉTUDE SUR LE COÛT D'ÉLEVAGE EN VOLIÈRE

Les EPC ont engagé la firme MNP LLP pour mener une étude sur le coût d'élevage du système de production de poulettes en volière à la suite des sondages antérieurs réalisés en 2009 et 2015-2016 pour les systèmes de production en cages et sur parquet respectivement. Ces dernières études sur le coût d'élevage étaient basées sur des données d'éleveurs datant de 2007 et 2014. L'étude du coût d'élevage en volière est basée sur les données de 2017 de six éleveurs situés dans les provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Les résultats de l'étude du coût d'élevage en volière indiquent un coût différentiel supplémentaire de 1,40 \$ par poulette par rapport au coût pour un système en cages. Principalement en raison de la très petite taille de l'échantillon qui limite la représentativité et la fiabilité, le CA des EPC a décidé de ne pas publier les résultats détaillés de l'étude.

La taille de l'échantillon était limitée, car de nombreux éleveurs sollicités au cours de la période de sélection ont dû être exclus en raison de leur récent investissement dans une exploitation en volière. Par conséquent, le nombre d'opérations ayant des antécédents d'exploitation stables depuis longtemps est actuellement limité, ce qui pourrait entraîner des coûts plus élevés, puisqu'elles sont encore dans leur phase de démarrage (la plupart ont commencé en 2015-2016). Pour remédier à cette préoccupation, un échantillonnage supplémentaire sera nécessaire pour augmenter la fiabilité des résultats de l'étude. Certains éleveurs ont également dû être exclus en raison de la présence de plusieurs exploitations avicoles dans leur ferme et de l'impossibilité de séparer les coûts liés à l'exploitation en volière.

À l'avenir, lorsque davantage d'éleveurs utiliseront des systèmes en volière, il sera possible d'établir un coût d'élevage plus vraisemblable pour ce type de production. Néanmoins, le démarrage ou la conversion en système de volière nécessite un coût en capital par poulette plus élevé par rapport aux systèmes de production plus traditionnels.

IMPLANTATION DU CODE DE PRATIQUES

Au cours des derniers mois, les EPC et les POC ont multiplié les efforts pour élaborer un projet de cadre d'évaluation des nouvelles exigences du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et des poules pondeuses. M. François Jacques, représentant le Nouveau-Brunswick au sein des EPC, a participé au réaménagement du Programme de bien-être animal des POC en apportant son avis sur les questions relatives aux poulettes.

Les principales exigences que doivent respecter les éleveurs de poulettes concernent le plancher, les mangeoires et les abreuvoirs et l'allocation d'espace.

Plancher

- Le plancher doit être conçu, construit et entretenu de manière à soutenir les pieds des oiseaux et ne pas contribuer à piéger, à blesser, ni à déformer leurs pattes, leurs pieds ou leurs orteils.
- Les planchers des systèmes de logement doivent être conçus et entretenus de manière à empêcher que le fumier des oiseaux des niveaux supérieurs ne tombe sur les oiseaux enfermés directement en dessous.
- Les systèmes actuels de cages en continu pour poulettes doivent être remplacés d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Mangeoires et abreuvoirs

- Un espace pour manger et des abreuvoirs (ex. : abreuvoirs à coupelles, tétines) doivent être fournis selon les indications du tableau 1.1.

Tableau 1.1 : Espace minimum pour manger et nombre maximum d'oiseaux par abreuvoir

Type/âge des oiseaux	Espace minimum pour manger/oiseau		Nombre maximum d'oiseaux/abreuvoir	Espace minimum pour boire/oiseau	
	Mangeoires rondes	Auges linéaires		Abreuvoirs ronds	Abreuvoirs linéaires
Poussins : 0 à 2 semaines	0,8 cm (0,32 po)	1,0 cm (0,4 po)	30	2 cm (0,8 po)	2,5 cm (1,0 po)
Poulettes : 2 à 8 semaines	1,6 cm (0,64 po)	2,0 cm (0,8 po)	24		
Poulette : 8 semaines à poulailler de ponte	3,2 cm (1,28 po)	4,0 cm (1,6 po)	12		

- Tous les oiseaux doivent avoir accès à au moins deux abreuvoirs (ex. : abreuvoirs à coupelles, tétines) au cas où l'un des deux se brise.
- Les alimenteuses automatiques doivent être conçues et utilisées de manière à réduire au minimum la probabilité que des poussins s'y fassent coincer.

Allocation d'espace

- Les oiseaux doivent pouvoir se tenir complètement debout à l'intérieur de l'enclos.
- Pour toutes les installations dont la construction à neuf ou la modernisation a commencé après le 1^{er} avril 2017, y compris les phases de conception, de demande de permis, d'approbation, de planification et d'installation, tous les poussins et toutes les poulettes gardés dans des cages pour poulettes doivent être fournis de l'allocation d'espace minimale indiquée au tableau 1.2 :
 - Colonne b) : Allocation d'espace finale.
- Pour les systèmes installés avant le 1^{er} avril 2017, tous les poussins et toutes les poulettes gardés dans des cages pour poulettes doivent être fournis de l'allocation d'espace minimale indiquée au tableau 1.2 :
 - Colonne a) : Allocation d'espace provisoire à partir du 1^{er} janvier 2020.
 - Colonne b) : Allocation d'espace finale à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Dans les systèmes d'élevage à un niveau, chaque poulette de huit semaines doit avoir, jusqu'à son transfert au poulailler de ponte, au moins 696,8 cm² (108 po²/0,75 pi²) de surface utilisable.
- Dans les systèmes d'élevage à plusieurs niveaux, chaque poussin ou poulette doit bénéficier de l'allocation d'espace minimale et de l'espace de litière indiqués au tableau 1.2 :
 - Colonne b) : Allocation d'espace finale.

Tableau 1.2 : Allocations d'espace minimales exigées pour les poussins et poulettes logés dans des cages pour poulettes et des systèmes d'élevage à plusieurs niveaux.

Type/âge des oiseaux	Colonne a) : Allocation d'espace provisoire (par oiseau)		Colonne b) : Allocation d'espace finale (par oiseau)	
	cm ²	po ²	cm ²	po ²
Poussins : 0 à 2 semaines	64,5 cm ²	10 po ²	64,5 cm ²	10 po ²
Poulettes : 2 à 8 semaines	129 cm ²	20 po ²	129 cm ²	20 po ²
Poulettes : 8 semaines à poulailler de ponte	271 cm ²	42 po ²	283,9 cm ²	44 po ²
Espace de litière supplémentaire pour les systèmes d'élevage à plusieurs niveaux	-	-	58,1 cm ²	9 po ²

Pour en savoir plus sur les exigences relatives aux poulettes, veuillez consulter le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et des poules pondeuses à l'adresse : https://www.nfacc.ca/pdfs/codes/poulettes_pondeuses_code_de_pratiques.pdf

GUIDE DE SOINS DES POULETTES 2020

Le Guide de soins des poulettes est destiné à fournir aux éleveurs canadiens de poulettes des informations leur permettant de traiter les oiseaux dont ils ont la garde avec respect et compassion. Ce Guide, élaboré par les EPC en 2016, a été mis à jour conformément aux nouvelles exigences du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et des poules pondeuses. Dans les prochaines semaines, l'édition 2020 sera envoyée aux organisations provinciales membres.

LISTE DES ACTIVITÉS

Le 9 septembre	✓ Réunion de l'équipe du projet de réaménagement du Programme de bien-être animal des POC, Ottawa
Les 11 et 12	✓ Réunion automnale des membres du CA des EPC, Halifax
Le 8 octobre	✓ Réunion des meuneries, des couvoirs et des contractants, Guelph
Le 8 novembre	✓ Réunion entre Les Éleveurs de poulettes du Québec et le comité des poulettes des Producteurs d'œufs de l'Ontario, Ottawa
Le 13 novembre	✓ Réunion du comité de production et de gestion des POC, Toronto
Le 14 novembre	✓ Réunion de l'équipe du projet de réaménagement du Programme de bien-être animal des POC, Toronto
Le 29 novembre	✓ Réunion du CA des EPC, conférence téléphonique

NOTRE ORGANISATION

NOTRE MISSION

Nous défendons les intérêts des éleveurs de poulettes canadiens en travaillant pour assurer leur succès à titre de partenaires essentiels de l'industrie canadienne des œufs.

Un administrateur pour chaque province membre est nommé pour une période d'un an et constitue le conseil d'administration. Le comité exécutif, y compris le président, est élu par le conseil parmi les délégués des provinces membres. Trois comités sont utilisés pour mener à bien les activités, à savoir le comité des finances et de l'audit, le comité des communications et le comité de gestion de la production.

Le conseil d'administration est composé de :

M. Andrew DeWeerd – président

M. François Jacques – vice-président et représentant du [Nouveau-Brunswick](#)

Mme Marie-Josée Forest – trésorière et représentante du Québec (Les Éleveurs de Poulettes du Québec)

M. Daniel Wollman – secrétaire représentant de la [Saskatchewan](#)

M. Harold Froese – administrateur et représentant [Manitoba](#)

M. Craig Hunter – administrateur et représentant de l'[Ontario](#)

Mme Mary Oliver – administratrice et représentante de [Terre-Neuve et Labrador](#)

Le personnel est composé de :

Mme Katia Colton-Gagnon – directrice générale

Mme Djazia Abdoun – assistante administrative

